

FICHE INSCRIPTION CANTINE

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

NOM DE L'ENFANT : PRENOM

CLASSE (rentrée 2020) : **COMPLETER UNE FICHE PAR ELEVE**

INSCRIPTION ANNUELLE (cocher la case qui convient)

A déposer aux instituteurs pour le 1er septembre 2020

- Mangera à la cantine tous les jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi)

- Mangera tous les
 - lundis
 - mardis
 - jeudis
 - vendredis

INSCRIPTION EXCEPTIONNELLE ET ANNULATION DE REPAS

- Les inscriptions de dernière minute doivent rester exceptionnelles et doivent être effectuées, au plus tard, 48 heures (jours ouvrés) avant la consommation du repas.

- L'annulation du repas est possible jusqu'à 48 heures (jours ouvrés) avant la consommation du repas, mais doit, elle aussi rester exceptionnelle. Si ce délai n'est pas respecté, le repas sera facturé.

- En cas de maladie de l'enfant, la famille doit prévenir, la mairie de Soulangis (02-48-64-42-52) ou la mairie de St Michel (02-48-69-35-74), suivant la cantine d'inscription, dès le 1^{er} jour d'absence de l'enfant avant 10H, et de fournir l'attestation médicale justificative. Ainsi, seul le repas du 1^{er} jour sera facturé. **Tant que les parents n'auront pas prévenu de l'absence pour maladie de leur(s) enfants (s), les repas continueront à être facturés.**

- Les repas des enfants participant aux sorties pédagogiques organisées par les enseignants et inscrits au service de la restauration scolaire seront automatiquement annulés.

Les repas commandés et non consommés en dehors de ces deux cas seront normalement facturés.

Aucun repas non consommé ne pourra être récupéré au restaurant scolaire, conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans cette activité. Aucune nourriture n'est autorisée à sortir du restaurant scolaire.

Je(nous) soussigné(s),, responsable(s) de l'enfant, atteste(ons) avoir pris connaissance des modalités d'inscription de mon (notre) enfant au service de restauration scolaire, et m'(nous) engage (ons) à les respecter.

Fait à, le

Signature du (des) parent(s)